

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que les règlements RCA08-08-0001-123 et RCA08-08-0001-125 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 4 août 2020, sont en vigueur depuis le 8 septembre 2020, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements seront déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, dès le retour normal des opérations.

Fait à Montréal, le 16 septembre 2020

Daniel Simon
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that by-laws RCA08-08-0001-123 and RCA08-08-0001-125 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on August 4, 2020, have been in force since September 8, 2020, date of issuance of certificates of compliance with the Urban Plan of the Ville de Montreal.

Notice is also given that these by-laws will be deposited at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person, upon normal return of operations.

Montréal, September 16, 2020

Daniel Simon
Substitute Secretary of the Borough Council